

Intervention pour la défense de la maison des syndicats de Châteauroux.

Que ce soit dans une bourse du travail, une maison des syndicats avec une convention de mise à disposition ou un accès à la propriété, près d'un millier d'organisations sont aujourd'hui implantées sur tout l'hexagone, avec autant de situations que d'organisations syndicales !

Nous le savons, depuis toujours les hébergements des organisations syndicales ont été au cœur d'enjeux politiques.

Toutefois, depuis de nombreuses années, au gré des majorités politiques et des rapports de forces sociaux, les remises en cause des hébergements se multiplient.

Déjà en 1986, suite à de nombreuses atteintes aux libertés syndicales subies par nos militant-es et nos organisations territoriales, la CGT déposait une plainte auprès de l'OIT (organisation internationale du travail).

Le rapport de cette organisation internationale est d'ailleurs sans équivoque. D'une part, il dénonce les multiples remises en cause des hébergements des syndicats CGT et d'autre part, Il reproche au gouvernement français de ne pas avoir pris de disposition ni tenté de mener une action visant à garantir ou à restaurer les droits d'hébergements des syndicats Français.

Cependant et malgré cette recommandation, les remises en cause arbitraires des hébergements continuent, aujourd'hui, à se multiplier. Certains dossiers sont devenus célèbres : Châteauroux, Chartres, Saint Quentin, Bobigny...

Pas une semaine ne se passe sans que nous soyons interpellés soit par une UD ou une UL sur une situation de remise en cause d'un hébergement.

Est-il nécessaire de rappeler que les structures territoriales syndicales sont, pour les salarié-es notamment en situation d'exclusion ou d'isolement, la seule possibilité de s'organiser collectivement pour faire valoir leurs droits économiques et sociaux, un droit qui leur est reconnu et garanti par la Constitution française ?

Est-il nécessaire de rappeler que Les unions locales de la CGT et les bourses du travail constituent des lieux d'accueil très fréquentés ? Plus d'1 millions de citoyen-nes s'y rendent dans l'année.

Le rapport de l'IGAS, dit rapport Dole, remis en 2013 et jamais officialisé mais on comprend pourquoi, reconnaît justement la mission d'utilité publique des organisations syndicales et des bourses du travail.

Ce que nous pensons à la CGT c'est que ces remises en cause par les collectivités locales de l'hébergement des organisations syndicales dans les bourses du travail sont, aujourd'hui, en lien avec la recrudescence de la répression syndicale dans les entreprises et services, notamment envers les élus et militant-es de la CGT.

Dans un même temps, nous ne pouvons pas, non plus, oublier la loi Macron : loi qui a réduit les possibilités de lutter contre les licenciements économiques, loi qui a supprimé les peines de prison pour les dirigeants coupables de délit d'entraves au fonctionnement des institutions représentatives du personnel.

Et comme tout a un lien et une cohérence, le plafond des indemnités de licenciement de la loi travail continue à permettre aux employeurs de licencier abusivement à moindre cout.

Dans le même temps donc, le gouvernement prône l'impunité des dirigeants d'entreprise et prône la sanction pénale des salariés, des militants et militantes.

Si le droit reste au service du plus fort économiquement alors le sentiment d'injustice, fort légitime ne cessera de croître.

La CGT ne laissera jamais, sans réactions, quiconque bafouer le droit, les libertés individuelles ou collectives.

Qu'ils s'agissent de Patrons, d'élus locaux, du gouvernement ou de l'Etat employeur !!

Ne laissons jamais, quiconque nous priver de nos droits d'expressions et d'actions.

Comme le font les camarades ici présents, la lutte doit être menée, sans relâche, et à tous les niveaux.

Que ce soit pour les hébergements, pour la liberté d'action et d'expression syndicale, les mobilisations et actions restent essentielles.

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales.